

# LOIS ET DECRETS PUBLIES DANS LA FEUILLE OFFICIELLE

Feuille officielle numéro 19, du 7 mars 2003

Délai référendaire: 16 avril 2003

---

## Décret

**portant octroi d'un crédit de 1.117.278 francs pour le remboursement partiel de la subvention fédérale perçue en 1995 pour la transformation de la Maison d'éducation au travail (MET) - La Ronde, à La Chaux-de-Fonds**

---

*Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,*

sur la proposition du Conseil d'Etat, du 11 décembre 2002,

*décète:*

**Article premier** Un crédit de 1.117.278 francs est accordé au Conseil d'Etat pour le remboursement partiel de la subvention fédérale perçue en 1995 pour la transformation de la Maison d'éducation au travail (MET) – La Ronde, à La Chaux-de-Fonds.

**Art. 2** Le Conseil d'Etat est autorisé à se procurer, éventuellement par la voie de l'emprunt, les moyens nécessaires à l'exécution du présent décret.

**Art. 3** Le crédit sera porté au compte des investissements et amorti conformément au décret concernant l'amortissement des différents postes de l'actif du bilan de l'Etat et des communes, du 23 mars 1971.

**Art. 4** <sup>1</sup>Le présent décret est soumis au référendum facultatif.

<sup>2</sup>Le Conseil d'Etat pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le 18 février 2003

Au nom du Grand Conseil:

*Le président,*  
J.-G. Béguin

*Les secrétaires,*  
G. Ory  
G. Pavillon